

Taille de renouvellement Guyot-Poussard double et descente de bois (RPP Ouvrier Viticole MCI)



Contexte

Agir contre les maladies du bois : la taille "Guyot-Poussard"

Le parcours RPP « Ouvrier Spécialisé en production viticole » se déroule sur l'année à des « moments-clés » des périodes de travaux de la vigne et dure 119 h soit 17 jours :

- Taille de renouvellement Guyot-Poussard double et descente de bois : en hiver, décembre ou janvier - RRP1
- Arcure et liage des baguettes : fin février ou mars- RRP2
- Epamprage, palissage et taille en vert : en mai et juin- RRP3
- Plantation : au printemps, avril- RRP4
- Vendanges : à l'automne, fin août ou septembre ou octobre- RRP5

Métiers

- Aide agricole de production légumière ou végétale
- Tailleur qualifié : c'est l'opportunité d'intégrer les saisons viticoles qui durent de 8 à 9 mois dans l'année.

Pour augmenter leur employabilité, les stagiaires pourront par la suite compléter leur formation par :

- Conduite de tracteur
- Certiphyto
- CAPa Viticulture

Objectifs de la formation

Objectif général :

- Acquérir les compétences nécessaires à exercer une activité d'ouvrier viticole. La maîtrise de ces savoir-faire doit permettre d'assurer la pérennité et la qualité de la production. A l'issue du module, l'ouvrier viticole est capable de tailler la vigne selon la méthode préconisée par le vigneron.
- Maîtriser la taille de renouvellement Guyot double et la descente de bois (Guyot double est une taille en Guyot simple à deux bras, dont l'un porte un courson, et le deuxième une baguette et un courson de rappel).

Objectifs pédagogiques :

- comprendre les objectifs de la taille
- Intégrer la demande du vigneron
- repérer les flux de sève
- réaliser le geste technique
- appliquer les techniques d'hygiène
- suivre le cahier des charges
- appliquer les techniques de sécurité

Public concerné

Les vignerons, les saisonniers, les salariés qui veulent améliorer des gestes professionnels indispensables à la viticulture et qui souhaitent obtenir une reconnaissance de leurs compétences à travers une certification de la branche professionnelle.

Prérequis des participants

Avoir une première expérience dans les travaux de la vigne.

Contenu

- Morphologie et biologie de la vigne, Vocabulaire de la taille, cycle de la vigne, importance du repos hivernal,
- Vocabulaire de la taille – les différents types de taille
- Les principes de taille : Le respect des flux de sève, La taille de production, Les différents types de taille, choix des coursons et des baguettes, respect du cahier des charges
- L'hygiène et la sécurité dans un travail de taille, les maladies du bois, La coupe : netteté, cônes de dessiccation, sens de coupe,
- Les outils de la taille manuelle – les gestes professionnels de taille et de descente de bois– le rendement du travail : rythme et qualité d'exécution
- Les maladies du bois – les vecteurs et les portes d'entrée des maladies – hygiène de base
- La notion de cahier des charges – le vocabulaire technique de base
- Les Equipements de Protection Individuelle, leur utilisation - les techniques de descente de bois et leurs risques

Méthodes et moyens

Le formateur fait le lien entre théorie et situation de travail et alterne le travail en salle et la pratique sur le terrain avec des exercices sur des parcelles d'applications

Mode de validation des acquis

L'attestation de formation RPP "Reconnaissance Paritaire Professionnelle" est délivrée par la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi Agricole en Alsace.

Les participants évaluent la formation : 2021

Taux de satisfaction



Intervenants

Responsable de la formation : Anne SIMON, Viticultrice, Présidente de la Cave des vigneronns de Pfaffenheim et formatrice CFPPA.

Coordinatrice des formations courtes : Murielle LEPINOY



Le CFPPA dispose d'un service administratif, d'un service qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Le CFPPA68 est certifié Qualiopi et Engagement de service référentiel 132 Quali'formAgri au titre des actions de formation, des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et des actions de formation par apprentissage.

Son système de management de la qualité est certifié AFAQ ISO 9001.

Centre agréé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand 'Est
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL - n° Siret : 19680003100037 - n° d'activité : 4268P001168



8 jour(s)
56 heure(s)



Rouffach



novembre / décembre 2022

Tarifs 2022

1.187 euros net* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut : par Opco, FAF, par l'entreprise, Pôle Emploi... : *Nous consulter*



Nous contacter :

- Katia SPENLE Assistante formations : 03 89 78 73 07 - katia.spenle@educagri.fr